

PROTOCOLE DE SECURITE

DES PRATIQUES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

Spéléologie

« L'enseignement et la pratique volontaire des APPN s'inscrivent pleinement dans le parcours de formation d'un élève. Au-delà de leurs apports spécifiques sur le plan moteur, ces activités trouvent leur intérêt dans l'éducation à la sécurité par l'apprentissage de la maîtrise des risques lors de la confrontation avec des milieux incertains et changeants, avec des contraintes liées à la variabilité de l'environnement. »

(Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré, circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017).

Afin d'**accompagner les enseignants d'EPS** de l'académie en les sensibilisant à la dimension sécuritaire de leur exercice, des protocoles de sécurité sont proposés dans les APPN les plus programmées.

Les productions académiques viennent s'adosser aux circulaires nationales (mars 1994, juillet 2004 et avril 2017) relatives à la sécurité en EPS.

Ces premières sont amenées à évoluer en fonction des retours d'expérience.

Des **éléments communs** à toutes les pratiques supports de l'enseignement en EPS sont essentiels pour garantir une formation sécurité :

L'enseignant d'EPS responsable du groupe :

- **Réalise des choix** relatifs à l'organisation pédagogique, aux situations d'apprentissage et aux contenus d'enseignement proposés qui sont adaptés aux caractéristiques de tous les élèves.
- **Contrôle systématiquement** l'état des équipements matériels utilisés.
- Fait preuve d'une **vigilance effective** durant tout le déroulement de la leçon.
- **Pilote toujours la chaîne de contrôle.**
- **Organise la chaîne de sécurité.**
- **A mis à jour ses compétences professionnelles sur l'activité.**
- **Valide chez les élèves l'acquisition des prérequis sécuritaires** qu'il juge incontournables.
- **Propose en Conseil d'administration un projet qui définit le traitement pédagogique et le contexte de la pratique** (une trame de projet est proposée en annexe sur le site académique).

Chaque élève et tous les élèves :

- Bénéficie d'**informations** et de **consignes d'ordre sécuritaire.**
- **Vivent une formation** relative aux conduites à tenir garantant d'une sécurité maximale en lien avec les informations reçues.
- **Apprennent à renoncer** à s'engager.
- S'éprouvent à travers une **autonomie encadrée**

Les recommandations spécifiques à une APPN sont organisées chronologiquement : avant, pendant et après la leçon. Les conditions maximales de sécurité active et passive sont édictées.

Recommandations spécifiques à la Spéléologie

La Spéléologie est une activité classée en environnement spécifique (Article R212-7 du Code du sport) Il n'existe pas à ce jour de réglementation d'hygiène et de sécurité pour la spéléologie au Code du sport.

La Fédération française de spéléologie, délégataire de l'activité spéléologie a formalisé les règles techniques et les règles d'encadrement de l'activité spéléologie incluant des règles techniques et d'encadrement, spécifiques aux publics scolaires ([article L131-16 du code du sport](#)). La Fédération française de spéléologie a publié les normes de classement technique, des espaces, sites et itinéraires relatifs à la spéléologie (Article L311-2 du code du sport).

Classification des cavités (<https://memento.ffspeleo.fr/article319.html>)

Pour des informations précises concernant les cavités et la pratique de la spéléo, contacter les [Comités Départementaux de Spéléologie](#)

Pour information, les principaux points de vigilance en spéléologie doivent porter sur la vérification du matériel, la connaissance du site de pratique et la prise en considération de risques potentiels (hydrologiques, respirabilité, ...). Attention à la pression du groupe et sachez modifier votre sortie.

Avant l'activité :

- L'enseignement de la spéléologie doit être intégré dans un projet pédagogique.
- Connaître le niveau des élèves.
- L'enseignant non compétent doit être accompagné d'un encadrant fédéral diplômé ou d'un professionnel de la spéléologie.
- S'assurer qu'aucun élève ne présente de contre-indication la pratique de la spéléologie.
- Autorisation parentale.
- L'organisation de l'activité spéléologie prend en compte les règles techniques de la fédération délégataire.
- N'utiliser que du matériel conforme, répertorié, contrôlé et en état (cf. gestion des EPI).
- Les techniques enseignées en spéléologie scolaire sont celles préconisées dans le manuel technique de la Fédération française de spéléologie, fédération délégataire.
- Les cavités ou portions de cavités parcourues doivent être adaptées aux élèves : âge, condition physique, objectifs de la sortie, vécu de l'élève.
- L'enseignant doit connaître la cavité qu'il va exploiter, son régime hydraulique et les conditions météorologiques du bassin d'alimentation.
- Envisager la participation d'un deuxième adulte en fonction de la difficulté de la cavité et/ou du nombre d'élèves.
- Prendre connaissance des caractéristiques techniques de la cavité ; par exemple se renseigner auprès des acteurs locaux (CDS, club, professionnel ...), consulter les topos, réaliser la cavité en amont ...
- Le choix du site doit prendre en compte le temps de marche d'approche avec le groupe, les caractéristiques de la cavité en termes de progression, l'offre pédagogique de la cavité au regard de l'objectif de la séance et du nombre d'élèves.
- Si la cavité est sensible aux précipitations, l'enseignant s'assure auprès des services météo de l'actualisation des prévisions attendues sur le massif pour la journée. En cas de doute pour la réalisation de la séance, l'enseignant se replie automatiquement sur une autre cavité prévue pour répondre à ce cas de figure, change d'activité ou reporte la sortie.
- Dans la mesure du possible, il est préférable d'équiper la cavité au préalable, c'est-à-dire de mettre en place les agrès, pour être plus disponible auprès des élèves pendant la séance.
- Avant le départ de la classe, l'administration de l'établissement doit connaître le nom de la cavité, la commune sur laquelle elle s'ouvre, la liste des encadrants et des élèves (à jour) participant à l'activité, l'heure de retour prévue, l'heure à partir de laquelle les secours doivent être appelés, le protocole de déclenchement des secours (voir chapitre protocole d'alerte spécifique).
- Prévoir de partir suffisamment tôt pour avoir une marge horaire de sécurité.

Durant les derniers jours précédents la sortie :

- Suivre l'évolution de la météo sur le secteur choisi
- Prendre connaissance du topo et adapter le matériel à prendre en fonction des caractéristiques de la cavité.
- En cas de doute sur l'un des critères décisionnels, basculer la sortie vers une autre cavité ou une autre activité.

Pendant l'activité :

L'approche pédagogique, liée aux apprentissages techniques, est fondamentale et contribue à sécuriser la pratique mais ne sera pas abordée dans ce document.

□ Le nombre d'élèves encadrés et le nombre d'encadrants dépend de la nature des activités spéléologiques prévues, de la configuration de la cavité, du projet pédagogique, de l'âge et du niveau de compétences des élèves. Se reporter aux taux d'encadrement recommandés par la fédération délégataire.

En spéléologie scolaire, l'encadrement à plusieurs est gage de sécurité. Cet élément est d'autant plus important lorsque la cavité présente des obstacles contraignants (longues étroitures, successions de puits, eau...). L'encadrement à plusieurs permet une meilleure fluidité du groupe, une surveillance accrue et une meilleure efficacité pédagogique. Malgré tous ces avantages, l'encadrement à plusieurs peut provoquer une dilution des responsabilités entre les encadrants qui devra être évitée par une planification et une répartition des tâches et des rôles de chacun.

□ Informer les pratiquants du déroulement de la sortie.

□ Evaluer l'ensemble des variables : humaines (élève fatigué, blessure ...), conditions environnementales (froid, humidité...), matériels (oublis ou pertes de matériels ...).

□ L'équipement de la cavité doit être adapté au niveau des élèves.

□ Pour la mise en place de leur matériel individuel, les élèves se contrôlent eux-mêmes, puis se contrôlent entre eux par binômes, avant de rentrer dans la cavité. L'encadrant vérifie toujours lui-même la bonne mise en place du matériel avant l'utilisation sur corde.

□ L'équipe d'encadrants doit s'organiser pour garantir de façon pleine et entière la chaîne de sécurité et la chaîne de contrôle. Celles-ci ne peuvent pas être déléguées. Si l'intervention de l'élève dans la chaîne de sécurité et dans la chaîne de contrôles peut être un procédé de nature pédagogique permettant de sensibiliser les élèves à l'acquisition d'une compétence, cette modalité nécessite une vigilance accrue de la part de l'enseignant et sa supervision.

□ L'encadrant doit être positionné aux endroits où l'élève est susceptible de faire une erreur de manipulation. Le point stratégique pour une meilleure observation et un meilleur contrôle des manipulations techniques lors de la descente et de la remontée des verticales est la tête des puits (sommets des verticales).

□ Lorsque les élèves sont autonomes, l'encadrant ne doit pas baisser sa vigilance et toujours superviser et contrôler les manipulations. L'importance de la surveillance de la partie technique ne doit pas occulter les dangers de la progression dans les galeries.

□ Progresser à vue les uns des autres dans la mesure du possible. Les élèves doivent progresser au moins par binôme lors d'une progression horizontale et ce, même si la galerie paraît aisée. Les élèves peuvent progresser de manière autonome dans les galeries pour découvrir le milieu, avec les encadrants derrière seulement si la portion de cavité ne présente pas de dangers objectifs.

□ Contrôle systématique des ancrages.

□ Se placer judicieusement et donner des consignes spécifiques à chaque nouvel obstacle.

□ La tenue vestimentaire est adaptée au type de cavité : combinaison, sous-vêtements chauds, chaussures, casque et éclairages efficaces.

□ Le matériel utilisé est géré conformément à la réglementation EPI en vigueur.

□ Le connecteur qui ferme le harnais de spéléologie doit être un connecteur demi-rond à verrouillage manuel ou automatique dont l'usage permet de fermer tout harnais dont il faut relier les deux points d'attache.

□ Le connecteur qui relie le descendeur au connecteur de fermeture du harnais doit être à verrouillage automatique.

□ Le groupe dispose du matériel d'auto-secours, d'un point chaud et d'une réserve d'éclairage suffisante pour gérer une éventuelle attente.

□ Au niveau des techniques mises en œuvre, s'en tenir aux préconisations des manuels techniques spécifiques.

Après l'activité :

□ L'enseignant s'assure que tous les élèves sont sortis de la cavité et n'oublie pas d'avertir l'établissement que la séance est terminée avant l'heure limite du déclenchement des secours.

□ Le matériel individuel et collectif est lavé puis contrôlé avant d'être rangé.

□ Mettre en place un débriefing sécurité avec les élèves et de réaliser un retour d'expérience avec l'équipe encadrante.

Annexe I : Protocole d'alerte spécifique

- Le protocole d'alerte doit être organisé avant l'activité avec l'administration de l'établissement (voir chapitre avant l'activité).
 - Attention : il est impossible de téléphoner sous terre, il faut ressortir de la cavité !
 - Il est recommandé d'utiliser l'application mobile [SSF ALERT](#)
 - En cas d'accident de spéléologie, il est nécessaire d'établir un bilan de la situation, un bilan de la victime et une mise en sécurité de la victime et du groupe. L'alerte, passée par un témoin direct ou la personne mandatée, devra être réalisée comme suit :
 - Appeler le 112 ou le 18 en indiquant très clairement qu'il s'agit d'un accident spéléologique,
 - Appeler le Conseiller technique départemental en spéléologie du Spéléo Secours Français : [liste des CTDS](#) ou le numéro vert national 0 800 121 123,
 - Prendre le temps de répondre aux questions qui vous sont posées et rester joignable.
- Prévenir dans les plus brefs délais le chef d'établissement.

La trousse de secours :

- Fiche secours plastifiée.
- De quoi se protéger du froid : couverture de survie, briquet, réchaud, bougies ...
- De quoi stopper une hémorragie : coussin hémostatique ...
- De quoi immobiliser : écharpes triangulaires, attelles ...
- De quoi découper : paire de ciseaux ...
- Nécessaire de protection du risque infectieux : gants usage unique ou stériles, de quoi désinfecter une plaie ...
- Nécessaire de bobologie : pince à échardes, pansements divers ...

ASSOCIATION LOI 1091 - SIRET N° 317 358 026 00027

DOCUMENT APPROUVÉ

LE CENTRE NATURE OSCA ATTESTE SE CONFORMER AUX EXIGENCES
DE LA SÉCURITÉ DANS LES ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE
CONFORMÉMENT AUX PROTOCOLES DE SÉCURITÉ DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER.
NOUS NOUS ENGAGEONS AVEC DES MONITEURS DIPLOMÉS D'ÉTAT MUNIS D'UNE CARTE
PROFESSIONNELLE.

